LES ABBAYES DE SOLESMES

ET LA

LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Le maire de Solesmes vient d'adresser la lettre suivante à M. d'Estournelles, député radical de la Sarthe :

Monsieur le député,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous venez de m'envoyer, en réponse à la pétition que des électeurs de Solesmes et des communes voisines vous ont adressée, en faveur des deux monastères de Solesmes.

Je souhaite de tout cœur qu'ils trouvent, dans votre réponse, des raisons suffisantes pour calmer leurs légitimes inquiétudes. Je dois vous avouer, loyalement et avec beaucoup de tristesse, que, pour ma part, il n'en saurait être ainsi.

Je n'ai pas à discuter avec vous le fond même de la question; mais il m'est impossible de vous taire que, de tous les motifs que vous alléguez pour justifier cette nouvelle loi, aucun ne m'a paru plausible.

C'est au député de leur circonscription que les signataires de la pétition s'étaient adressés; entre lui et eux, il était question des deux monastères. Il s'agit, ensuite, pour le pays (visé par la loi comme tous les autres, quoique vous en disiez), dont l'esprit et la conduite sont irréprochables, vous le reconnaissez vous-même.

Vous dites bien que ceux d'à côté, que vous ne désignez pas autrement, sont en révolte ouverte contre l'autorité souveraine de la nation, ne travaillant qu'à combattre la République, etc., et que c'est pour ceux-là seuls que la loi est faite.

Permettez-moi, Monsieur le député, de vous faire observer que ces religieux insurgés, que vous déclarez dangereux pour la sécurité publique, ont leur député, lequel peut et doit s'occuper de leur cas spécial, et que le député de notre circonscription devrait surtout s'occuper des intérêts de ses électeurs.

Ensuite, je ne puis m'empêcher de noter que vous ne désignez pas vos mauvais religieux, qui troublent le pays et font courir des dangers au gouvernement de la République; de telle sorte que tous les députés qui ont des religieux dans leur circonscription électorale, pourraient, en usant du même procédé, justifier, avec autant de succès, leurs votes persécuteurs, et qu'en dernière analyse, les religieux seraient, individuellement, déclarés irréprochables par leurs députés respectifs, et en même temps déclarés dangereux, en bloc, par la Chambre des députés.

N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui s'est déjà produit, et M. H. Brisson n'a-t-il pas précisément invoqué l'exemple des Bénédictins de Solesmes, pour convaincre la Chambre de la nécessité de la loi?

Je me borne à cette réflexion qui a pour but de ne pas laisser dévier la question, et si, contre toute espérance, et malgré vos prévisions, les abbayes de Solesmes venaient à être dissoutes, vos électeurs auraient à apprécier la façon dont vous aves concilié, à la fois, leurs intérêts, ceux de la France et ceux de la République; ils jugeraient si, en fait d'intérêts, ce ne sont pas plutôt les vôtres que vous avez cherché à sauvegarder.

Vous me permettrez, en terminant, de vous faire remarquer que M. Leglaudic n'a pas eu les mêmes craintes; et les dangers de toutes sortes que les Congrégations font courir au pays ne lui ont probablement pas semblé bien terribles, puisque lui, républicain de vieille date, n'a pas cru devoir leur sacrifier les intérêts de notre canton.

UNE

leçon d'histoire donnée aux Français

PAR UN BELGE

M. Vicomte de Monge, vicomte de France, qui fut un éminent professeur de droit à l'Université catholique de Louvain, vient de donner, à la Société d'Economie sociale de Paris, une intéressante conférence sur les libertés d'enseignement et d'association en Belgique.

M. de Monge a rappelé les luttes soutenues par les catholiques belges, d'abord pour conquérir la liberté d'association, ensuite pour la défendre contre les sectaires qui ont essayé de la confisquer.

Le conférencier a conclu ainsi :

Les garanties de liberté inscrites dans notre Constitution ont été très utiles, elles nous ont préservés de grands malheurs, elles nous ont fourni, à toute époque, la sauvegarde de notre dignité et de nos intérêts les plus essentiels.

Mais, semblables aux forteresses qui protègent une contrée, elles ne peuvent rempir leur office de préservation que si elles sont défendues par des soldats dévoués, vigilants et surtout dévoués. C'est par leur énergie, leur abnégation, leur patience, leur organisation et leur discipline que les catholiques belges ont enfin réussi à secouer le joug maçonnique.

M. Aubertin, qui présidait l'assemblée, a félicité M. de Monge en ces termes, que nous sommes heureux de reproduire :

Je félicite M. de Monge d'être citoyen d'un pays où les libertés, garanties par la Constitution, et personnifiées dans le monument qui s'élève à Bruxelles, sur la place du Congrès, n'ont pas besoin d'être défendues, parce qu'aucun parti politique ne s'aviserait maintenant de les attaquer.

Par son attachement à ces nobles libertés, comme par sa vaillante initiative dans l'étude et la solution des problèmes sociaux, la Belgique mérite certainement d'être mise au rang des nations modèles.

Election d'un député

L'élection d'un député à Chalon-sur-Saône (1re circonscription), en remplacement de M. Boysset, décédé, est fixée au 4 août.

LE CONSUL DE FRANCE A PRAGUE

Lors des fêtes données ces jours-ci par la ville de Prague aux délégués du Conseil municipal de Paris, on a fait remarquer que le consul de France dans cette ville l'avait quittée brusquement.

Les uns disent que c'est par ordre de M. Waldeck-Rousseau, d'autres par ordre de M. Delcassé.

Quel que soit le coupable, c'est une vilenie et une sottise.

L'ALLIANCE

DES RÉPUBLICAINS PROGRESSISTES

L'*Alliance des républicains progressistes* vient de faire paraître une circulaire en vue des prochaines élections départementales.

Nous en donnons les principaux passages :

Les électeurs n'oublieront pas que les conseillers généraux sont, aux termes de notre Constitution, des électeurs sénatoriaux, et, par conséquent, des hommes politiques appelés à exercer une influence considérable sur les affaires du pays.

A ce titre, vous avez le droit et le devoir d'obliger les candidats qui sollicitent votre confiance à s'expliquer nettement sur l'orientation qu'ils entendent donner à la direction de ces affaires.

Il faut qu'on sache bien s'ils approuvent la funeste coalition que le ministère a nouée à la faveur de l'affaire Dreyfus, et qui livre de plus en plus le gouvernement à l'influence révolutionnaire, s'ils sont pour ou contre la liberté individuelle, pour ou contre la liberté du travail, pour ou contre la grève obligatoire, pour ou contre l'alliance gouvernementale et électorale avec les collectivistes.

Il faut qu'ils disent s'ils approuvent que les grèves dégénèrent en mouvements révolutionnaires par la complaisance du gouvernement et que les ouvriers qui veulent travailler soient mis dans l'impossibilité de le faire par sa faiblesse.

Il faut qu'ils se prononcent sur les mesures fiscales que méditent ceux qui veulent se servir de l'impôt pour arriver à l'expropriation indirecte et au nivellement arbitraire de toutes les fortunes; qu'ils s'expliquent sur les conséquences désastreuses que de tels projets, menaçant tous les intérêts, produisent tous les jours : l'émigration des capitaux français à l'étranger, le découragement de l'esprit d'entreprise, le ralentissement inquiétant des affaires et la diminution de plus en plus sensible du rendement des impôts.

Il n'est pas moins nécessaire que vos élus disent nettement et sans ambages s'ils sont partisans de la politique de combat pratiquée par le Cabinet actuel, qui foule aux pieds toutes nos libertés, qui sacrifie tout à l'intérêt ministériel, qui traite tous les fonctionnaires en suspects et accable de vexations et d'injustices tous les meilleurs républicains.

L'*Alliance des républicains progressistes* définit ainsi sa politique :

C'est une politique de liberté, d'apaisement et de progrès, cherchant à réunir tous les Français sur le terrain de la République et leur assurant à tous l'exercice de leurs droits; elle nous a donné dans le passé de longues années de prospérité à l'intérieur et de prestige au dehors.

Sur la question religieuse, la déclaration des progressistes serait parfaite, si elle ne témoignait une fois de plus, comme il est dit plus haut, de la crainte de paraître cléricaux, qui leur a fait commettre tant de fautes :

En matière religieuse, notre système est bien simple. Nous sommes d'avis que l'Etat n'a pas à connaître les opinions religieuses de qui que ce soit; celles-ci regardent la conscience de chacun et personne n'a le droit d'être recherché ou inquiété pour sa doctrine (*Déclaration des Droits de l'Homme*). Nous ne pouvons comprendre qu'on dénonce un fonctionnaire parce qu'il va à la messe, qu'on trouve tout naturel et avec raison, qu'il aille au temple protestant ou à la synagogue. Nous ne sommes pas des cléricaux et nous sommes les premiers à blâmer le prêtre qui sort de son rôle et de sa mission pour se mêler à nos luttes politiques; mais nous sommes respectueux de toutes les religions, considérant les guerres religieuses comme un fléau pour un pays et une cause permanente d'affaiblissement national.

LE DRAME DE MARGUERITTE

Les interrogatoires définitifs des inculpés de Marguerite seront terminés vraisemblablement samedi.

Le procureur Poinsier travaille activement à son renvoi de l'affaire devant la Chambre des mises en accusation.

Trois nouvelles arrestations ont été opérées hier aux environs de Marguerite : par contre 15 inculpés détenus à Montpellier ont bénéficié aujourd'hui d'une ordonnance de non-lieu pour insuffisance de preuves. Il reste en détention 162 prisonniers.

Mme Gaubert, institutrice à Marguerite, qui eut une attitude si courageuse le jour de l'insurrection, a reçu en moins d'un mois plus de 500 cadeaux et lettres de félicitations. Le duc d'Orléans lui a adressé sa photographie et celle de la princesse avec des dédicaces.

Des albums, richement reliés, contenant des adresses de félicitations de Sociétés américaines et anglaises lui ont été également envoyés.

Ceux qu'on dégrade

Nous avons parlé de l'acte arbitraire de M. Millerand qui, pour punir un industriel de son libéralisme, n'a rien trouvé de mieux que de retirer les médailles du travail accordées à trois ouvriers dudit industriel.

Notre confrère la *Liberté* a envoyé un de ses collaborateurs, M. E. Charles, à Hautevelle (Haute-Saône), faire une enquête sur les lieux. Nous extrayons de l'intéressant article de notre confrère deux passages saillants : d'abord les déclarations du patron, M. Dougnet, relativement aux médailles :

J'arrive aux médailles.

Le 4 novembre 1899, M. Auguste Peureux, conseiller général, radical-ministériel dont je suis un adversaire politique, m'écrivait qu'il était invité à proposer à l'administration, pour des médailles du travail, une liste des ouvriers du canton comptant au moins trente années de service dans le même établissement, et me demandait si je n'en avais pas qui se trouvassent dans ce cas.

Quatre de mes ouvriers firent une demande qui fut transmise par la mairie : Hippolyte Laguerre, entré dans notre tréflerie en 1834; Fleury, entré en 1853; Vaubourg, entré en 1854, Grandmontagne, entré en 1857.

Le 26 décembre 1899, M. Peureux m'écrivait de nouveau pour me prier de lui faire connaître les noms des postulants, afin qu'il pût appuyer leur demande.

Le 18 juillet 1900, la gendarmerie de Saint-Loup venait procéder à une enquête.

Le 8 janvier 1901, le sous-préfet de Lure, M. Bovier-Lapierre, écrivait à M. Pequegnot, maire de Hautevelle, pour l'informer que le ministre du Commerce venait de décerner des médailles d'honneur à trois de mes ouvriers : Fleury, Vaubourg et Grandmontagne. Pourquoi Hippolyte Laguerre, qui était dans la maison depuis 1834, et qui avait non pas trente mais soixante ans et plus de services, ne figurait-il pas dans cette liste? Mystère.

Le 20 mars, le préfet de la Haute-Saône m'écrivait pour m'inviter à lui faire connaître la date de la fondation de la tréflerie et la date de l'entrée dans mes établissements des trois ouvriers. Je lui répondais le 21 que l'usine la Chandeau avait été transportée en 1876 au Benchot, mais que les deux établissement n'en faisaient bien qu'un en réalité.

La lettre du préfet établit qu'une seconde enquête fut faite. En avril, les trois ouvriers recevaient leur médaille et leur diplôme daté de décembre 1900.

Le 28 juin, le sous-préfet de Lure avisait le maire de Hautevelle que le ministre du Commerce venait de rapporter la décision qui accordait une médaille d'honneur à MM. Fleurey, Vaubourg et Grandmontagne, et l'invitait à lui renvoyer les diplômes et les médailles.

Le 29 juin, j'écrivais au maire de Hautevelle, qui m'avait communiqué la lettre du sous-préfet : « Cet acte odieux qui consiste à faire payer à des ouvriers les opinions d'un patron vu de mauvais œil par la bande de politiciens et de fonctionnaires de bas étage, qui veut nous terroriser, aura les suites qu'elle comporte. En attendant, je refuse formellement de vous rendre les diplômes et les médailles qui sont en mes mains. »

Voici l'histoire des trois médailles. Ces médailles, mes ouvriers me les ont confiées; je les ai, je les garde, je ne les rendrai pas. Le Conseil d'Etat décidera entre le gouvernement et mes ouvriers.

Après le patron, M. E. Charles est allé voir les trois dégradés.

Ce que pensent les trois médaillés

Les ouvriers de la Haute-Saône sont peu communicatifs; les réponses des trois médaillés ont été brèves.

M. Fleurey, qui est âgé de 65 ans et qui a un fils employé à l'usine, est entré en 1853 dans la maison Aubert-Dauguet. Il m'a dit :

« Qu'est-ce que j'ai donc fait au gouvernement? Je suis républicain et je crois que je suis un bon ouvrier; j'ai toujours fait mon devoir depuis quarante-huit ans que je suis à la maison, et personne n'a jamais pu dire que le père Fleurey n'était pas un honnête homme.

» Moi, j'étais très fier d'avoir eu la médaille parce que ça prouvait que j'étais un brave homme et que mes patrons avaient toujours été contents de moi. Je l'ai porté le 26 mai, à la fête du pays, et maintenant on veut me l'enlever.

» Voyez-vous, ces gens disent toujours qu'ils sont des amis des ouvriers; voilà comment ils nous aiment! »

M. Louis Vaubourg, âgé de 58 ans, est entré en 1854 dans la maison Aubert-Dauguet, où travaillent aussi son frère et son neveu :

« Alors maintenant, m'a-t-il dit, faudra être mort pour avoir droit à la médaille. Moi, jamais on ne me fera rendre la mienne; je l'ai donnée à M. Dougnet en lui disant de me la garder. Nous irons devant les juges : faudra voir si aujourd'hui on a le droit de priver les ouvriers de leur dû. »

M. Auguste Grandmontagne, âgé de 47 ans, est entré en 1857, à 14 ans, chez M. Dougnet; son père et sa mère y ont travaillé; ses trois enfants y travaillent; son beau-frère et sa belle-mère y travaillent aussi; il était très ému en parlant de la récompense qu'on prétend lui retirer et m'a dit :

« Ce qu'on nous a fait là est une saleté. C'est un vol. Si on nous l'a donnée, notre médaille, c'est que nous l'avions méritée. On n'a pas le droit de nous la prendre. Moi, je porterai la mienne le 14 juillet. Seulement, dans le pays, nous sommes tous maintenant sur les dégoûtés. Républicains, oui, tant qu'on voudra. Mais sonnettes, ah! non! Ça ne prendra plus. »

Le mot juste

J'ai voulu avoir aussi l'opinion du maire de Hautevelle. M. Pequegnot, un vieux et bon républicain. Il a été court mais net.

« Vous voulez mon opinion? m'a-t-il dit. C'est celle de tout le monde ici : Le gouvernement a commis une infamie. »

LA STATUE DE CHEVREUL

Une inauguration

On a inauguré ce matin, à 10 heures, au Muséum d'Histoire naturelle la statue de célèbre chimiste Chevreul.

Contrairement à l'usage, cette cérémonie n'a pas eu lieu auprès du monument.

Afin de ne pas exposer ses invités aux inconvénients de la chaleur, M. Périer, directeur du Muséum, avait fait aménager le grand amphithéâtre de façon spéciale.

D'un parterre de fleurs rares émergeait le buste du savant centenaire et des toiles cirées avaient été placées des tuiteaux de drapeaux.

C'est dans ce cadre qu'a eu lieu l'inauguration. A la table d'honneur avaient pris place :

MM. Périer, directeur du Muséum; Liard, représentant le ministre de l'Instruction publique; Gauthier, successeur de Chevreul à l'Académie des sciences; Arnaud, professeur de chimie organique au Muséum; David, directeur des ouvriers des teintures à la manufacture des Gobelins, Pugliesi-Conti, représentant le Conseil municipal.

Aux places réservées se tenaient : M. et Mme Chevreul de Loisy, Mme Chevreul de Loisy est la petite-fille de Chevreul.

Reconnu également : le commandant Bourdeau, représentant le ministre de la Guerre; le général Debatisse, directeur de l'Ecole Polytechnique, venu avec une délégation d'élèves conduite par un capitaine; MM. Moissan et Mamy, en tenue de membres de l'Institut; des professeurs du Muséum et du Conservatoire des Arts et Métiers.

Enfin, sur les gradins, avait pris place un nombreux et élégant public.

Plusieurs discours ont été prononcés. Ont pris la parole : MM. Périer, Gauthier, Arnaud, Pugliesi-Conti et David.

La série des discours close, les assistants se sont rendus devant la statue de Chevreul, œuvre remarquable du sculpteur Fagel, qui se trouve entre le pavillon de l'administration et l'amphithéâtre.

A 11 h. 1/2, la cérémonie était terminée.

Femmes de tête, femmes de cœur

Il y a une idée très curieuse dans le livre que vient de publier M. Etienne Lamy, *La Femme de demain* (1).

Parlant de l'instruction supérieure qu'acquièrent les femmes d'aujourd'hui, et considérant la « spécialisation » de plus en plus intense dans laquelle se jettent les hommes, l'auteur arrive à cette conclusion : « Nous semblons marcher vers un temps où les femmes deviendront les conservatrices des idées générales. »

Le fait est constant. Sans doute, il est des hommes très intelligents, dont l'esprit embrasse simultanément une foule de choses, mais il n'en est pas moins vrai que bien des ingénieurs patauger dès qu'on les sort de leurs machines, que bien des naturalistes ne savent que dire dès que la conversation s'égare loin des insectes et des petits cailloux, que bien des industriels et des commerçants deviennent muets comme des carpes lorsqu'on cause autour d'eux d'art et de poésie, tandis qu'artistes et poètes bafouilleront lamentablement, s'ils se hasardent, une fois en passant, sur le terrain de la fabrication ou du négoce.

Le rôle intellectuel de la femme serait donc d'avoir des notions saines et fondamentales sur toutes les branches de l'activité humaine, de ne s'avancer bien loin elle-même sur aucune route, mais de se tenir au carrefour d'où l'on peut surveiller d'un coup d'œil circulaire le commencement de toutes les avenues.

L'avenir justifiera-t-il le pressentiment de M. Lamy? Il n'est pas interdit de le croire. Peut-être même est-il raisonnable de l'espérer.

Mais cette question nous ramène fatalement, nous autres journalistes, à cette autre que l'on agite périodiquement : « Les femmes sont-elles ou seront-elles capables de voter? »

On sait que le problème a été remis récemment encore sur le tapis, tant en France qu'en Belgique, tandis que la Nouvelle-Zélande et certains Etats de l'Union américaine, non contents de l'agiter, le résolvent carrément dans le sens le plus « féministe ».

Prenons donc l'hypothèse d'une femme instruite sans exagération, mais embrassant dans son intelligence les principes et les fondements de toutes les connaissances humaines. Cette femme est-elle capable de participer au gouvernement du pays? Mais certainement, et mieux que les spécialistes qui, enfermés dans dans leur spécialité, ne voient rien au delà.

Un bon politicien serait celui qui aurait des notions sommaires et solides sur une infinité de questions. Thiers fut un type du genre, heureux si la foi chrétienne avait complété cette remarquable souplesse intellectuelle et si, à certains moments, l'esprit de révolution ne l'avait tournée vers des gymnastiques funestes.

Le politicien est un touche-à-tout; et l'électeur, pour bien comprendre ses programmes, devrait être doué aussi, dans une certaine mesure, d'une intelligence touche-à-tout, plus apte à ce que les savants appellent la « synthèse » qu'à ce qu'ils appellent « l'analyse ».

Du reste, les publicistes catholiques, nos lecteurs le savent, ont généralement relégué au second plan cette question du vote des femmes. Il y a tant de choses essentielles à réclamer avant cela, soit pour la femme, soit pour tout le monde! Aussi n'avons-nous pas prétendu traiter cette question délicate, mais montrer en passant que, si jamais l'« urgence » se déclare en faveur de réformes semblables, l'orientation moderne de l'éducation aura préparé la femme à remplir ses nouveaux devoirs.

Du reste, remarquons-le bien, ce sont encore les hommes, en dépit de leurs belles théories d'égalité, qui reculent le plus devant la perspective du vote des femmes. Ils savent que la majorité de celles-ci est résolument chrétienne, que le religion fait du sexe faible un sexe fort, et, sauf quelques originaux de bonne foi qui continuent à faire les « enfants terribles », ils redoutent instinctivement un système électoral qui leur ménagerait de désagréables surprises.

Ils voudraient bien, en théorie, faire de la femme une citoyenne, mais ils voudraient la corrompre tout d'abord.

Ils disent à la femme : « Gâte-toi, émancipe-toi, abandonne le confessionnal et l'église, les médailles et le chapelet. Jette par-dessus les moulins de la libre-pensée et de la libre vie le bonnet de tes pratiques pieuses et de tes croyances. Quand tout cela sera fait, tu nous le diras, et nous te donnerons un bulletin de vote. »

(1) Chez Perrin.

Mais rien n'indique, grâce à Dieu, que les événements doivent de sitôt répondre à ces espérances. En même temps que l'instruction moderne tend à nous donner un plus fort contingent de « femmes de tête », l'éducation chrétienne, qui est celle des trois quarts des filles en France, continue — et continuera, *si nous le voulons*, bien longtemps encore — à nous donner des femmes de cœur, qui sont encore en définitive celles qui ont le plus de tête.

DIDOC.

ANGLAIS ET BOERS

Les succès boers au Cap

Une dépêche du Cap, 10 juillet, dit que c'est avec un petit nombre d'hommes que Scheepers s'est emparé de Murryasburg et qu'il y est resté deux ou trois jours — et non pas trois heures, comme on l'avait dit d'abord. Qu'il s'y est ravitaillé et qu'avant de partir il a proclamé l'annexion de cette ville à l'Etat d'Orange en promettant de la protéger contre les Anglais.

Les pendus

Les Anglais ont fait annoncer qu'ils pendront cette semaine à Creddock un habitant convaincu de haute trahison.

Le 9 juillet, ils ont pendu un autre habitant à Middelburg. Ils ont forcé un grand nombre des notables du pays à assister à cette exécution.

Les camps de concentration

On télégraphie de Bloemfontein qu'un administrateur anglais ayant inspecté les camps de concentration se déclare satisfait — il est facile à satisfaire — du traitement et de l'état général de ceux qui y sont internés.

On continue à ramener à Prétoria des familles qui se cachaient dans les environs. Beaucoup de gens à peine vêtus mouraient de faim. Les autorités anglaises subviennent à leurs besoins.

Vifs combats au Transvaal

Une dépêche de Lourenço-Marquez au *Daily Express* annonce de vifs combats à Mamadodrop et à Lydenburg.

Bruits de paix

Une autre dépêche du même journal assure que le gouvernement anglais attend de bonnes nouvelles, et il espère que la guerre sera terminée en septembre. Il ajoute qu'alors le Parlement sera convoqué en session extraordinaire pour arrêter les détails du règlement définitif de la paix.

Mais, par contre, le *Speaker*, journal libéral, affirme que de Wet aurait répété dernièrement que rien ne l'empêcherait de continuer la lutte pour l'indépendance.

Ceux qui se rendent?

Lord Kitchener a annoncé plusieurs fois ces temps derniers la reddition de nombreux burghers.

Et voici qu'on apprend que ceux qui se sont rendus l'ont fait sur le conseil et l'autorisation de Botha lui-même. Ces hommes âgés, épuisés par une campagne de près de deux ans, ne pouvaient plus se battre. Botha leur a ordonné de quitter les commandos, d'abandonner leurs chevaux et leurs armes et d'aller se rendre.

A chacune de ces redditions, Kitchener télégraphiait et signalait avec complaisance le nombre de ces prisonniers de guerre. En fait, Botha n'avait en d'autre but que de se débarrasser d'alliés plutôt nuisibles qu'utiles. Et voilà les grands succès de Kitchener ramenés à leur exacte valeur.

Un médecin suisse chez les Boers

Le Comité suisse qui avait organisé une souscription en faveur des Boers, a décidé d'envoyer un médecin suisse accompagné d'une infirmière hollandaise et d'une infirmière suisse dans les camps des femmes boers de l'Afrique du Sud.

Le départ aura lieu probablement en milieu d'août.

LA PESTE

15 cas

Au décès signalé hier, il faut en ajouter un autre, ce qui porte à 15 le nombre des décès survenus en Egypte depuis l'arrivée du Zend.

Outre les 14 cas Arabes isolés, 9 cas nouveaux le sont déclarés hier soir, ce qui porte à 15 actuellement, et définitive faite des décès déjà signalés, le nombre des indigènes contaminés.

Il est bien difficile de sauver les malheureux qui ont déjà le bubon infectieux et qui, pour tous soins, ne veulent accepter que du riz et du thé.

Le chaland sur lequel se trouvait les 56 Arabes non contaminés est mouillé à Pélusiaque. Ils reçoivent les vivres par les moyens du bord. Aucun d'eux n'a cherché à quitter le radeau improvisé et à gagner la terre. Ils sont, du reste, étroitement surveillés et fréquemment visités, afin que si l'un des indigènes venait à présenter des symptômes suspects, il fût immédiatement isolé à Ratonneau.

Les rats

Une grande quantité de rats ont été exterminés à bord du *Loos* et enterrés dans de la chaux vive. Des hommes de corvée, appartenant au service sanitaire, ont été détachés au Frioul, et avec le concours des hommes de l'équipage du *Loos*, désinfectent soigneusement le paquebot.

Le maire de Marseille a mis à la disposition du Dr Catelan, directeur de la Santé, le personnel et le matériel du service public d'assainissement de la ville.

Les Instituts microbiologiques de Lille et de Brest ont fait à Marseille d'importants envois de sérum antipesteux.

Il est probable que le Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur à Lille, qui a étudié l'épidémie de très près en Portugal, se rendra au Frioul prochainement.

Les quarantaines

On n'a pas constaté de nouveaux cas de peste ni aucun décès à Constantinople.

La Bulgarie et la Serbie maintiennent leurs quarantaines.

Le service maritime roumain est supprimé.

LES BRAVES A JÉRUSALEM

On lit dans le *Pèlerin* :

En ce temps de terribles menaces pour l'avenir de la France, un groupe de braves réalise, pour la première fois, le vœu de faire un pèlerinage direct à Jérusalem qui soit devantage un acte de foi plus dégagé de curiosité, — pèlerinage rapide qu'on puisse accomplir avec peu d'argent et peu de temps.

Le Pèlerinage des hommes à Jérusalem couronnera, grâce à un groupe d'élite, les immenses manifestations de Rome, de Lourdes et de Paray; il s'embarquera le 28 août, passera dix jours à Jérusalem et aux environs : Bethléem, Jourdain, Visitation, avec des guides religieux nombreux et expérimentés, et on sera de retour à Marseille le 20 septembre. C'est l'époque des vacances. Les deux traversées elles-mêmes seront très sanctifiantes et très instructives. On sera logé à Notre-Dame de France.

Les prix sont, tout compris : 3e cl., 300 fr.; 2e cl., 450 fr.; 1re cl., 650 fr.

Les aménagements exigent qu'on connaisse le nombre des pèlerins. Ecrire de suite au *Secrétariat, 8, rue François Ier*. (Si l'on était empêché de partir, la place serait remboursée, sauf 2 %.

Demander des feuilles de participation pour faire les tombolas qui permettent à un atelier, à un collège, à un patronage, etc., de faire partir un représentant tiré au sort. Distribuer en grand nombre ces feuilles qui remplacent pour ce pèlerinage la souscription des pèlerins pauvres.

Nous sommes priés de publier cette note :

Comité de Terre Sainte, diocèse d'Agen

Les pèlerins de Terre Sainte sont instamment priés d'assister le lundi 29 juillet, à Agen, à la réunion générale.

But principal : choix et envoi d'un délégué au Pèlerinage d'hommes à Jérusalem, dont le départ est fixé au 28 août. Messe à 10 heures, dans l'église Notre-Dame d'Agen. Dîner à midi 1/2, au collège Saint-Caprais. Réunion privée du Comité à 3 heures. Conférence publique à 8 heures du soir, dans l'église Notre-Dame, sur le Pèlerinage de Terre Sainte. Quête pour l'envoi d'un délégué, chants de circonstance, salut solennel du Très Saint Sacrement.

Pour le Comité :

Chanoine JAYNE, *président*. — E. DOUAT, *curé de Meauzin-s.-Guyo, secrétaire*.

LE SAINT DU JOUR

SAINT JEAN GUALBERT (1073)

Cet illustre fondateur de la Congrégation de Vallombrose (une des branches de l'Ordre Bénédictin), était originaire de Florence. Un acte héroïque de miséricorde chrétienne et de pardon des injures lui inspire une vocation à l'état religieux. Il quitte la carrière militaire et se voue désormais au salut des âmes et au service de Dieu en réagissant contre de grives abus et des violences sociales. Il mourut l'année même où le pape saint Grégoire VII était élu pour continuer l'œuvre réformatrice qu'il avait commencée.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

M. Bradley, chevalier de Saint-Sylvestre et de Pie IX, le 1 juillet, à Bonneuil-sur-Marne. — M. Hippolyte Vergnon, à Saint-Germain-en-Laye, le 1 aoû. 8 ans. (Seine). — Mme Mazoc-Frapolli, à Cambon, près Gaillac, le 1 aoû. — M. Charles Pajemant, à Lille, le 7 juillet, à 18 ans. — Mme Vve Dupont-Gruet, à Auray, le 7 juillet, à 66 ans. — A Mont-de-Marsan, Mlle de Cavarroc, 55 ans, sœur de l'ancien sénateur catholique des Landes.

PRIEZ POUR EUX, VOYEZ MON SALUT (*Les Jeunes Gardiennes*)

Fête et mois de saint Vincent de Paul

La Bonne Presse invite les dévots du patron des bonnes œuvres à acheter et à distribuer la petite Vie populaire de saint Vincent de Paul par l'abbé Debout (0 fr. 50; port, 0 fr. 20). — L'histoire de la mission fondée à Madagascar par saint Vincent de Paul, écrite avec les documents des Lazaristes, est un monument historique très intéressant (1 franc; port, 0 fr. 15). — Enfin, comme livre contemporain plus considérable : Une disciple de saint Vincent de Paul, A. Baudin, couronnée par l'Académie française (6 fr. 50; port pri colis, 0 fr. 60).

Images de saint Vincent de Paul. — Le portrait en chrome, paqué de 9 en 18 images, suivant le format, ou de saint Vincent de Paul en 10 chromos (0 fr. 15; port, 0 fr. 05).

Fête de saint Ignace. — Demander et distribuer la vie populaire illustrée de saint Ignace (0 fr. 50; port, 0 fr. 20).

SYNDICAT CENTRAL DES MARINS

5, RUE BAYARD, PARIS

Les marins et anciens marins chrétiens habitant Paris sont invités à nous donner leur adresse pour une communication intéressante à leur faire.

VACANCES

Un paquet de livres attrayants s'ajoute dans le bagage des vacances. Les sept volumes de « Pierre l'Ermite », — *Gens qui rient...*, du Pasteur, — *Jean Christophe*, de Dominique, — *La Vie*, du P. Lenoir, — *Entre cousins*, de D'Azambuja, — *Mes campagnes à cela*, — *Le Chardon bleu* (1). — Tous les treize à 3 fr. 50. — On n'en paye que 12, soit 30 francs. (Port en sus pas cette de 10 kilos.)

(1) *La Grande Amie*, de Pierre l'Ermite et le *Chardon bleu* est chacun une grande édition de luxe magnifiquement illustrée et très goûtée : 5 francs chaque au lieu de 3 fr. 50.

VIE DE M. ADOLPHE BAUDON

Par M. l'abbé SCHALL

Couronné par l'Académie française

Fort in-8°, broché, 4 fr. 50 ; relié, 6 fr. 50

3 RUE BAYARD, PARIS, VIIe

24 FEUILLETON DE LA « CROIX »

2 juillet 1901

Les joueurs de mystères

(ROMAN D'ESTOCQ ET DE FAIRE)

Sur les entrefaites, le chef des marmitons entre dans la pièce et demande ce que cet intrus vient voler?

— Oh! voler, proteste Fillot, si on peut dire. Je suis le valet à maître Galadadou, le marchand de fromage.

— Bon! Bon! suffit. Pars-tu ce soir?

— Ce soir! répète avec stupéfaction Sirka, qui voit tout son échafaudage crouler avec ces mots.

— Eh bien oui, ce soir, finit impatiemment le chef cuisinier. Tous les valets s'en retournent à leurs mas après livraison.

— Bêt bredouille le nigaud, moi j'ai trop peur des fantômes de la lune et des lavrettes de minuit.

— Quel sot! soupire le cuisinier. Voyons, reprend-il, si tu passes la nuit ici, veux-tu aider le nouveau laveur de vaisselle.

— Bêt à votre convenance, Monsieur l'officier.

— Mille casseroles! petit cornichon, je ne suis pas officier, je suis le chef des cuisines termine glorieusement le gros marmiton en bombant son torse.

— Entendu, monsieur l'off..... non, monsieur le chef cuisinier.

— Pauvre malheureux! condescend le chef avec pitié, passe de l'autre côté dans la souillarde, tu trouveras l'apprenti, que nous avons embauché aujourd'hui. Ah! vous allez en faire du bel ouvrage à vous deux. Ton imbécile de compagnon a déjà cassé une douzaine de plats. Allons, va à la souillarde au lieu de me regarder bouche bée; ta place n'est pas ici; la mienne est là, finit-il superbement en se campant devant les marmites fumantes.

Sirka pose la main sur une poignée graisseuse et se trouve dans un antre de saleté, devant des baquets d'eau de vaisselle. Par terre et sur des tables, une armée d'écuelles, d'assiettes, de plats; enfin, affalé calamiteusement sur un escabeau, l'apprenti cuisinier.

— Bêt me voilà à cette heure, fait le jeune bohémien en déguisant sa voix comme il l'a fait depuis sa transformation.

— Tu n'as pas l'air malin, riposte l'autre en lui jetant de l'eau grasse à la figure.

— Vous êtes plaisant, vous, fait Sirka en essayant de rire mais au fond profondément dégoûté.

— Allons, petit paysan, il faut te dégrossir. Plonge-moi tes bras dans la rinçure et hop! du torchon!

Avec angoisse le zingara se livre à cette besogne peu ragoûtante. Pour comble de malheur l'apprenti cuisinier qui a une singulière voix de fausset, indice d'une nature fourbe, se complaît à éclabousser Sirka. Un moment même, il lui marque le nez avec la suie d'un chaudron et se tord de rire.

Le valet d'occasion a une furieuse envie de jeter son bourreau tête la première dans les lavures mais il se contient héroïquement.

— D'où es-tu? questionne l'apprenti avec sa voix pointue qui donne sur les nerfs.

— De Laguépie.

— Tiens comme ça se trouve. Alors tu connais Epluchard.

— Oh! bien sûr, je connais Epluchard.

— Je parie que tu allais boire le vin doux chez Casse-Mignabalou!

— Oh! oui, le dimanche après vêpres.

— Ah! mon coquin! et chez qui travaillais-tu?

— Hein?

— Eh bien oui, chez qui travaillais-tu? Tu ne vivais pas de tes rentes, je suppose.

— Non! sûr!

— Ah! mais ça comment t'appelles-tu?

— Bêt je suis le petit Fillot, de Laguépie, tu sais bien?

— Toi, le petit Fillot? jamais de la vie; tu mens, entends-tu.

Instinctivement, Sirka se baisse et empoigne un couteau de cuisine; l'apprenti s'arme d'une broche. Ils se défient des yeux, bondissant l'un sur l'autre, s'éclabousant de monstrueuses vagues d'eau grasse. En un rien de temps ils transforment la souillarde en un lieu de dévastation. Leurs voix s'élèvent de plus en plus, perdant chez l'apprenti leur ton aigu, chez le prétendu Fillot, l'accent traînard, en un mot la fureur rend au zingara ses prunelles d'or fauve, sa mineur agile, son tic familier des dents et des sourcils, quand, au moment où la broche va le perforer comme un dindon, le laveur de vaisselle tombe à genoux au beau milieu d'un pot de graisse (il n'a pas calculé son effet), et il s'écrie d'une voix plaintive :

— Oh! pardon prince, pardon grand roi!

— Saturnin Frangipelle! s'exclame Sirka en proie à la plus vive surprise. Alors, tu es ressuscité. On te disait mort, mon pauvre ami, et toi, ici, dans ce donjon!

— Pardon, grand seigneur! pardon, puissant prince! réitère comiquement le Marseillais. Dire que je vous ai barbouillé le nez de suie, le front d'eau grasse!!

— C'est oublié, mon ami, dans la joie de te revoir. Mais m'expliqueras-tu comment tu es ici?

— Simple comme bonjour. Ecoutez plutôt. Là-bas, un bon coup de sabre dans le bras me jette par terre au moment où je vous suivais. Le sang coule et découle, et je fais tant et si bien que je n'en perds pas une goutte, heureusement du moins. Je l'emploie à me rougir la figure, les mains; j'étais hideux. Puis je fais le mort. Après un temps, quand les cavaliers tombés sont relevés, emportés, une vraie pitié man prince, je me sens saisi à mon tour par les pieds, attrapé par les bras et quelqu'un me flaire de près en disant : « Il ne respire plus, il est donc horriblement mort! »

Je me dis : « Bon, ils vont me laisser tranquille. » Va te faire lanlaire! voici que retentit à mon oreille, comme un glas, cet ordre : « Jetez-le à la rivière! » Et l'on m'emporte, l